Les psychologues de l'Education nationale, spécialité « éducation, développement et apprentissage » (PSY EN / EDA)

1. Les règles de participation au mouvement intra-académique

Les personnels appartenant au corps des psychologues de l'éducation nationale ne peuvent participer qu'au seul mouvement intraacadémique de leur spécialité : « éducation, développement et apprentissage (EDA)».

Les professeurs des écoles psychologues scolaires, actuellement détachés dans le corps des psychologues de l'éducation nationale ont la possibilité de choisir entre une participation au mouvement intra-académique des psychologues de l'éducation nationale spécialité « éducation, développement et apprentissage » ou au mouvement départemental des personnels du premier degré. Toute double participation, entraînera automatiquement l'annulation de la demande de mutation au mouvement départemental organisé pour les personnels du premier degré. S'ils participent au mouvement départemental et obtiennent une mutation dans ce cadre, il sera mis fin à leur détachement et ils ne pourront pas faire fonction de PSYEN s'ils en font la demande.

2. Les principes du mouvement intra-académique

Une évolution de l'outil informatique est prévue pour le mouvement intra-académique des PSYEN/EDA à la rentrée 2021. Ainsi, le mouvement intra-académique des PSYEN/EDA ne comportera qu'une seule phase. Celle-ci consiste à prononcer une mutation sur un poste correspondant à une circonscription (IEN) à laquelle est rattachée une école.

Ainsi, lorsque le PSYEN/EDA saisira un vœu portant sur une circonscription, il aura accès aux écoles rattachées à cette circonscription et il choisira l'école ou les écoles de rattachement sur laquelle ou lesquelles il souhaite faire son vœu ou ses vœux. S'il ne souhaite pas préciser l'école ou les écoles de rattachement, il choisira l'option « indifférent » dans la liste des écoles liées à la circonscription demandée.

Par ailleurs, le PSYEN/EDA, qui souhaite changer d'école de rattachement au sein de sa circonscription, sollicitera un vœu portant sur sa circonscription et choisira l'école de rattachement sur laquelle il souhaite muter.